

Hazebrouck, le 10 juin 2010



Mesdames, messieurs les membres du conseil de quartier

Direction générale des services

VL-DN-10-016

OBJET : Compte rendu du conseil de quartier du 27 mai 2010

Présents : Mesdames Béatrice VEIT – TORREZ, Süzel BIGOTE, Christine LIONET, Martine VERLANDE.

Messieurs Pascal DECOOPMAN, Jean-Paul GEORGE, Yves MARTIN, Michel SCHOONHEERE, Jean-Claude TISON, Hervé DEBRIL.

Excusés : Messieurs Guy DEBAECKER, Pascal FROMONT, Jean-Pierre ROOSES, Pierre VERQUERE.

Accueil des participants par Pascal DECOOPMAN, président du conseil de quartier.

Celui-ci présente et remercie pour leur présence :

Monsieur BRAHIMI, Conseiller Municipal délégué à la vie des quartiers,

Monsieur PRUD'HOMME, directeur général adjoint en charge des services techniques et de l'urbanisme,

qui ont été invités ce soir afin de pouvoir apporter le maximum d'informations sur la présentation qui sera faite des propositions d'aménagement et de circulation aux abords de la citée scolaire des Flandres.

Avant de procéder à l'ouverture des débats, le compte-rendu du dernier conseil de quartier est approuvé à l'unanimité ; toutefois la participation aux conseils faiblissant, la question se pose de l'envoi des convocations par courriel car il n'est pas certain que tout un chacun ouvre régulièrement sa (ses) boîte(s) aux lettres internet.

Il est également précisé qu'un autre conseil de quartier aura lieu le 17 juin, à 20 heures dans l'école Jean-Macé primaire, afin de présenter au conseil (conjointement à celui de la Creule et de l'Hoflandt) le projet de réalisation d'une résidence aux abords de la rue Verlyck.

Bien qu'abordé lors de la présentation du dossier Céryx (sur le plan de circulation et de stationnement) il est très vite apparu que le secteur de la cité scolaire des Flandres nécessitait à lui seul une réunion de concertation, ce qui est l'objet de cette rencontre.

Réaménagement de la cité scolaire des Flandres :

Contrairement aux projets concernant les modes de déplacement dans la totalité de la ville, la collectivité n'est pas seule maître d'œuvre sur le secteur de la cité scolaire des Flandres. En effet, du fait des lois de décentralisations, le Conseil Général et le Conseil Régional sont entièrement parties prenantes sur ce dossier, d'où des délais de concertations et de mise en place plus longs.

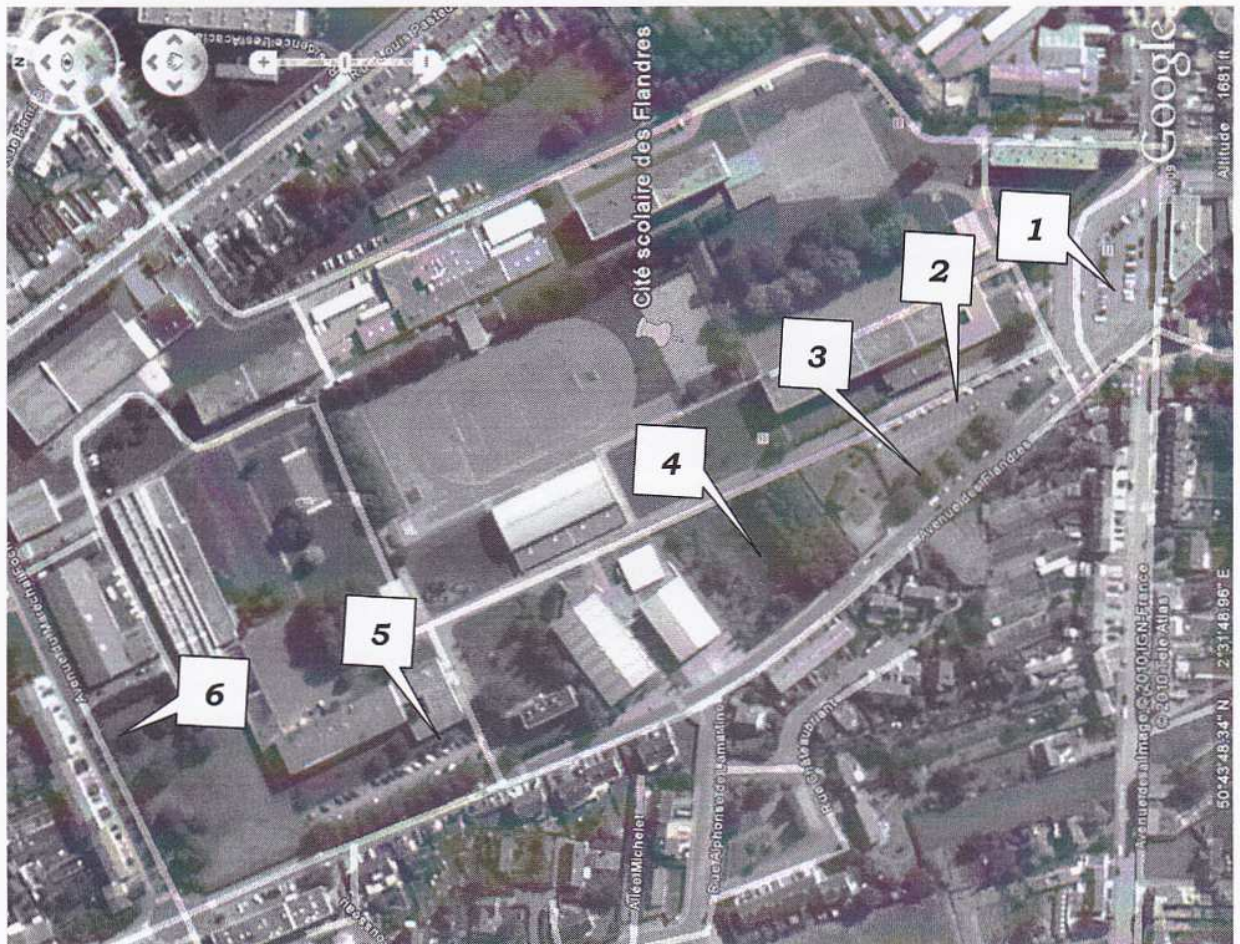
Une première proposition avait été initiée, il y a quelques années, mais à l'époque la ville n'avait pas répondu favorablement aux projets des deux conseils.

Actuellement, c'est la ville qui initie la démarche (suite aux remarques des habitants sur la dangerosité des axes, et aux gênes sonores et de circulation constatées) et, cette fois encore, les partenaires sont motivés sur ce projet et participent de manière conséquente sur ces investissements.

Plusieurs aménagements majeurs sont donc proposés pour faciliter la circulation sur l'avenue des Flandres.

Ces changements n'empêcheront pas d'autres modifications (dans le temps) sur cet axe mais il conviendra d'attendre une mise en place effective afin de voir ce qui fonctionne, et ce qui peut être modulé au vu des flux constatés.

En tout premier lieu, le stationnement le long de l'avenue des Flandres serait abrogé, et des compensations conséquentes sont prévues :



1. Modification du parking actuel.

Le stationnement, situé devant l'entrée du collège et du lycée général, sera partiellement supprimé pour y créer :

- ✓ 4 lignes de bus (permettant la desserte aisée et quasi simultanée de 11 cars) délimitées par des trottoirs surélevés protégeant les piétons et facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite ;
- ✓ 11 places de stationnement, pour voitures, en « dépose-minute » uniquement ;
- ✓ 3 passages piétons seront marqués pour accéder à cette entrée en sécurité, plus des accès piétons devant chaque sortie de ligne de bus pour que les chauffeurs puissent avoir une meilleure visibilité de ceux-ci.

2. Modification complète du parking des professeurs.

L'actuel parking des professeurs ne leur sera absolument plus dédié. Un parking ouvert aux usagers le remplacera, une trentaine de places y seront disponibles, plus deux trottoirs d'environ 40 mètres pour y procéder à des « dépose-minute ».

Le tout sera arboré, et un ralentisseur sous forme de plateforme (d'environ 4 mètres de long), permettra d'accéder à l'avenue des Flandres tout en limitant la vitesse aux entrées et sorties de ce parking.

3. Accès piétonnier.

Un chemin piétonnier, arboré et sécurisé longera ce parking entre le passage piéton situé juste après le cabinet des docteurs Desfontaines et le plateau surélevé positionné en entrée d'avenue.

4. Un nouveau parking à utilisation partagée :

L'actuel terrain (connu sous l'appellation « terrain Darques ») situé entre l'entrée du lycée professionnel des Monts de Flandres et le cabinet médical, est actuellement un terrain communal. Par conséquent, la ville propose l'aménagement suivant :

- ✓ Création d'un parking, arboré, de 60 à 70 places ;
- ✓ Différents passages piétons le desserviront et traverseront de part en part ;
- ✓ Une barrière (s'ouvrant avec un badge) permettra de fermer l'accès au parking aux heures de classes (soit de 7h30 à 18 h environ, la plage reste à définir) pour le personnel travaillant aux collèges et lycées, la sortie étant automatisée ;
- ✓ Ce parking restera ouvert les soirs, nuits, week-end, jours fériés et vacances scolaires pour une utilisation par les habitants et usagers des salles de sports attenantes ;
- ✓ Les trottoirs y seront élargis (environ 2m, alors que l'accès PMR préconisé est de 1m40).

Les places de parking situées devant la salle de sport seront conservées, un contrôle des voitures ventouses (entre l'ouverture nocturne et l'utilisation diurne) pourra être effectué si nécessaire, ce parking faisant parti du domaine privé de la commune. Les conseillers ont en effet des doutes sur le respect de l'utilisation de ce parking, l'hôpital subissant une utilisation abusive de son propre parking.

Il est évoqué la mise en oeuvre de places de stationnement végétalisées, mais le peu de soleil (provoqué par la présence des voitures) plus la forte humidité résiduelle laissent à penser que ces places seraient plus souvent boueuses qu'engazonnées.

5. La sortie du LTP repensée :

Un parvis de dégagement, pouvant remplacer les sorties « des fumeurs » sur le trottoir situé devant les commerces, sera conçu afin de ne pas encombrer la chaussée, et cela devant le portail d'accès au lycée technique, mais dans l'enceinte de celui-ci.

6. Des stationnements supplémentaires :

En fonction des constatations de circulation, et des financements complémentaires qui pourront être obtenus (car il s'agirait d'une opération uniquement supportée par la ville), quelques places de parking supplémentaires pourraient être créées le long de l'avenue Foch, en réduisant l'espace vert du lycée professionnel servant de terrain de sport annexe.

Cet aménagement obligerait également la taille de certains arbres bordant cet axe, ce que les conseillers souhaitent limiter au maximum.

Les délais de démarrage des travaux sont conditionnés par la réactivité du conseil général, principalement, mais ceux-ci devraient pouvoir commencer d'ici huit à dix mois. La ville étant partie prenante sur ces ouvrages, un conseiller de quartier demande qu'il soit fait un effort lors de la rédaction des appels d'offres pour intégrer les associations d'insertion dans les passations de marchés.

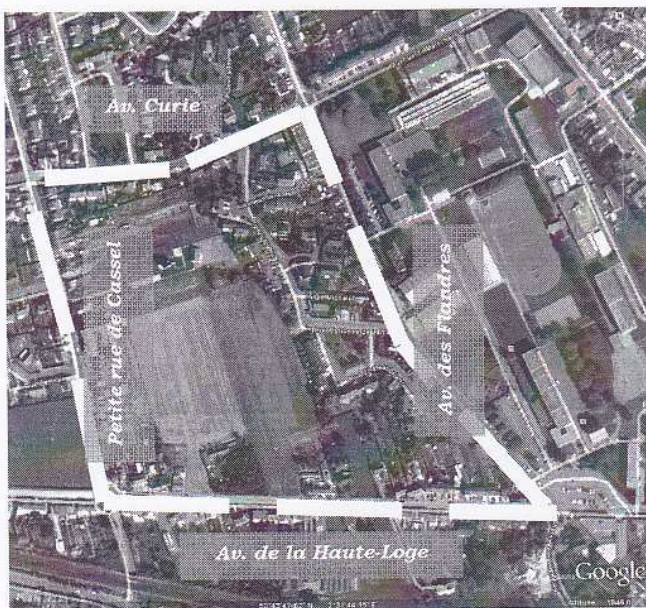
Ces propositions obtiennent l'assentiment des conseillers de quartier qui estiment que les projets devraient permettre une meilleure fluidité. Toutefois, ils insistent que le problème des passages des bus reste entier. Le président du conseil indique que cette question est effectivement entière et en profite pour aborder le point suivant.

Circulation avenue de la Haute-Loge :

Lors des précédentes réunions, il avait été demandé d'étudier la possibilité de détourner une partie des bus circulant avenue de la Haute Loge afin de soulager cet axe.

En effet, après comptage par les services départementaux, 30 bus circulent dans chaque sens, le matin et le soir, soit 120 passages par jour devant ces habitations (64% des passages ont lieu entre 7h30 et 7h45, et entre 16h30 et 16h45 et 17h30 et 18h).

Après sollicitation des transporteurs, la seule solution possible (afin de maintenir les délais de passages et correspondances) serait :



- ✓ de mettre l'avenue de la Haute Loge en sens unique pour les cars (de l'ancien passage à niveau, Pavé de St-Omer, vers le lycée) ;
- ✓ de faire remonter les bus du lycée général vers l'avenue Foch ;
- ✓ de créer un rond point franchissable (comme avenue Jean-Bart / rue de l'Hôpital / rue Verlyck) aux angles des avenues des Flandres / Foch / Pierre et Marie Curie ;
- ✓ d'obliger les cars à prendre cette avenue pour retourner dans la Petite rue de Cassel (avec un angle particulièrement serré à ce niveau, en supposant qu'il n'y ait pas de stationnement gênant) ;
- ✓ de redescendre la Petite Rue de Cassel vers le rond-point situé avant le passage sous la voie de chemin de fer.

Au vu de cette proposition, les différentes parties (que sont le conseil général, les services techniques de la ville, et la société Céryx chargée du projet de déplacement et stationnement urbain) ont formulé les remarques suivantes :

- ✓ cette rotation permettrait de soulager le point de conflit lors des croisements des cars près du passage sous les voies SNCF.

En revanche :

- ✓ L'avenue Curie n'est pas rectiligne (avec angles réduits) et possède plusieurs sorties de rues qu'il conviendrait de sécuriser ;
- ✓ La Petite Rue de Cassel n'offre pas d'autres possibilités aux habitants que de stationner leur(s) voiture(s) sur la chaussée. Les conseillers proposent donc de créer de petites chicanes de stationnement (de plus ou moins 3 places) pour fluidifier la circulation et le parking ;
- ✓ Les habitations sont proches de la chaussée, qui n'est pas conçue pour un passage si intensif de véhicules. Le passage des cars pourrait donc dégrader et le revêtement, et les bâtisses.

Il semble donc qu'il n'y ait pas de solution immédiate qui puisse convenir à tous. En effet, les passages de transports scolaires sont difficilement supportables et les habitants ne se sentent pas en sécurité.

Toutefois, les bus ne pouvant être déroutés plus à l'extérieur des zones résidentielles, celles-ci s'étant elles-mêmes greffées aux abords immédiats de la cité scolaire (lors de la construction des établissements, au milieu des années soixante, ceux-ci se trouvaient en périphérie de la ville, les seules maisons à proximité étant celles de la caserne des douanes) ; il apparaît complexe de trouver une solution.

Un conseiller demande si un accès ne peut être percé afin de rejoindre le contournement de la ville par les avenues Foch et Pasteur, et donc réduire les passages à proximité des habitations.

Ce ne semble pas être une solution immédiatement applicable car le contournement (pour garder son intérêt de rapidité) ne doit pas voir ses bretelles d'accès démultipliées, de plus cela créerait une entrée de ville (comme les rues Notre-Dame, de Merville, d'Aire ou route de Borre) sur un axe beaucoup plus étroit : la rue Verlyck, et donc avec un risque accidentogène accru.

Le président du conseil de quartier propose donc de provoquer une rencontre des habitants de ces quatre principaux axes (par voie de tractage) afin de discuter de ce problème récurrent et essayer de trouver une solution acceptable pour tous.

Questions Diverses :

- ✓ *La demande, faite lors d'un précédent conseil, de réfection des marquages de places de stationnement (autour du square rue Chateaubriand) a bien été prise en compte, néanmoins une remise en état du revêtement la précèdera durant l'été.*
- ✓ *Une deuxième place de stationnement handicapé sera aménagée sur la place Samsœn.*
- ✓ *La pose d'un stop à la sortie de la rue Henri Dunant sera étudiée.*
- ✓ *Des problèmes récurrents de dépassement de vitesse ont été constatés rue de Mango. Il sera apposé des panneaux « Rappel : vitesse limitée », en attendant le probable achat d'un radar mobile.*

Les sujets mis au débat étant clos, la séance est levée par le président.



**Le président du conseil de quartier
de la Haute-Loge,**

Pascal DECOOPMAN.